

## Procès-verbal du Conseil Municipal

### Commune de SAINT-BONNET

#### SÉANCE du 2 novembre 2023

Date de convocation : 24 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois, le 2 novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

**Présents** : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, Mme Viviane RAINAUD, M. MANDIN Michel, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, M. BARREAU Kévin, M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE

**Absents** : , Mme PERES Marie-Claire (procuration donnée à Sandrine POURTAU)

**Secrétaire de séance** : Mme Adeline GILBERT

**Membres** → en exercice : 10      Présents : 9      Votants : 10      Pouvoirs : 1

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président de séance aborde l'ordre du jour.

Les votes portent sur 10 voix, à l'exception de la délibération portant sur l'adoption du prix de l'unité d'énergie du chauffage bois, Mme RAINAUD ne prenant pas part au vote.

#### **OBJET : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 21 septembre 2023**

Madame le Maire présente le procès-verbal du dernier conseil municipal du 21 septembre 2023.  
Le conseil municipal approuve le procès-verbal présenté.

#### **OBJET : S.P.I.C. « chaufferie bois » : détermination du prix de l'unité d'énergie du chauffage bois**

Madame Viviane RAINAUD, utilisatrice de la chaufferie bois, sort de la salle.

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la situation budgétaire de la chaufferie bois de la commune.

Madame le maire demande l'avis du conseil municipal sur une évolution du prix de l'unité d'énergie du chauffage bois.

Pour rappel le prix du kWh actuel est de 0,120 €/HT.

Nous avons changé de fournisseur concernant le bois de la chaufferie celui-ci étant de meilleure qualité. Le prix de la tonne de 134.40 € HT contre 106 € HT soit une augmentation du cout de la matière première de l'ordre de 26.79 % pour la saison 2023-2024.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'impacter cette augmentation au prix du kWh actuel et d'y ajouter une marge de 15 % afin de respecter l'équilibre budgétaire du SPIC.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **VALIDE** le prix de l'unité d'énergie du chauffage à bois à 0.170 €/HT le kWh pour les années suivantes soit à partir du 6 novembre 2023.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

**OBJET : Fixant le tarif de location de la Salle des Fêtes à l'association Heikapua Ori Tahiti**

Madame le maire rappelle la demande de l'association Heikapua Ori Tahiti pour la mise à disposition de la salle des fêtes de la commune afin de donner des cours de danse les mardis et jeudis de 18h30 à 20h00.

L'association démarrant juste, Madame le maire propose de lui accorder un tarif de location mensuel.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **VALIDE** le prix de location à 100 € par mois à partir de janvier 2024 sauf en juillet et août car aucun cours ne sera donné.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Les conditions de mise à disposition de la salle des fêtes seront établies dans une convention signée entre les deux parties.

**OBJET : Arrêté de circulation logis de Gravouille**

Plusieurs automobilistes ont signalé des difficultés de croisement avec le bus scolaire sur la route du Logis de Gravouille, celle-ci étant trop étroite.

Madame le Maire propose de réglementer la circulation sur cette voie par un arrêté interdisant le passage des transports en commun.

L'arrêté devra être transmis à la CDC4 B qui transférera à la région pour information aux transporteurs.

De plus nous devons installer 2 panneaux d'interdiction aux transports en commun. Le devis des panneaux est de 268.44 € TTC

**OBJET : Devis changement porte d'entrée de la salle des fêtes**

Madame le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de prévoir le changement de la porte de la salle des fêtes car celle-ci est en très mauvais état.

Les travaux seront réalisés sur le budget 2024.

Il a été demandé un devis à la SARL Mondy :

- 5 112 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de valider le devis de Monsieur Mondy

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents se référant à ce dossier

**OBJET : Devis changement des barilletts des bâtiments communaux**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande de devis pour le changement de tous les cylindres de portes des bâtiments communaux afin que les services de la mairie n'aient qu'un seul passe pour ouvrir toutes les portes.

Le devis comprend le changement des cylindres (10), 6 passes et 3 clés affectés à chaque cylindre (ces clés sont destinées notamment aux administrés qui utiliseraient les bâtiments).

Les travaux seront réalisés sur le budget 2024.

Il a été demandé un devis à la société PROLIANS :

- 789.59 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de valider le devis de la société PROLIANS
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se référant à ce dossier

**OBJET : Point Bulletin communal**

Stéphanie IDIER informe qu'elle ne souhaite plus gérer la coordination de l'élaboration du bulletin communal en raison de mécontentement au sein de la commission.

Mme le Maire demande qui veut prendre la coordination ? Si personne ne le souhaite Mme le maire propose qu'il soit fait en mairie.

Mme RAINAUD refuse, Monsieur FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE se propose sous réserve, du fait de son activité professionnelle prenante.

Le bulletin pourrait être fait vers les mois de mars/avril et des flyers invitant les administrés aux vœux du maire et la présentation des assemblées générales des associations pourraient être fait dans le mois de janvier.

**OBJET : Point paniers des aînés**

Madame le maire demande à l'ensemble du conseil si l'on continue la distribution des paniers aux personnes de + 65 ans ou si l'on organise un repas.

Les avis sont partagés du fait de la convivialité d'un repas et du fait que les paniers permettent de satisfaire tout le monde, certaines personnes ne pouvant se déplacer au repas.

Repas ou paniers ?

- 2 pour le repas
- 7 pour les paniers
- 1 abstention

Des paniers seront distribués en 2024.

**OBJET : Point voirie 2024- hors FDAC**

Madame le maire demande à la commission voirie de bien vouloir faire faire des devis pour la voirie 2024. Les devis devront être votés au conseil municipal de janvier 2024.

**OBJET : Point cérémonie du 11 novembre**

Les enfants de l'école participeront à la cérémonie.

Demander à Monsieur Calendre ou Monsieur Peralez s'ils veulent se joindre à la cérémonie.

Un café sera offert à l'issue de la cérémonie.

Vivianne RAINAUD et Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE liront les noms.

**OBJET : Questions diverses**

**Sandrine Pourtau** : présentation du diaporama de la dernière Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – cf en PJ

Information sur le dysfonctionnement du lampadaire route du Vieux Chêne.

**Prochain CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 7 décembre 2023**

La séance est levée à 22h30

Signature du Maire



Signature du Secrétaire de séance

